

**COMMUNE**  
**DE**  
**VOLMERANGE-LES-MINES**

57330



**COMMUNE DE VOLMERANGE LES MINES**

**MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Par délibération en date du 7 mars 2018, le Conseil Municipal de Volmerange-Les-Mines a fixé les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme, engagée par arrêté municipal n°2018-03.

Cette modification a pour objet :

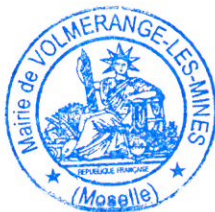
- l'intégration en zone 1AUa de la parcelle située section 34 n°202
- le déplacement de la limite de zonage entre les zones UE et UB le long de la parcelle située section 18 n°89 entachée de l'emplacement réservé n°15
- la modification des articles UA-12, UB-12 et 1AU-12 en précisant que les places extérieures et visiteurs doivent se trouver en dehors des emprises au sol des constructions principales.

Le dossier de présentation est mis à la disposition du public en mairie de Volmerange-Les-Mines du 3 avril 2018 au 4 mai 2018, aux heures habituelles d'ouverture au public :

- lundi, jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 15h à 17h.
- mardi de 8h à 12h.
- mercredi de 8h à 12h et de 14h à 18h.

Le public pourra consigner ses observations dans un registre prévu à cet effet ou les adresser par écrit à Monsieur le Maire à l'adresse suivante : Mairie place Raymond Locatelli 57330 Volmerange-Les-Mines.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la Commune <http://volmerangelesmines.fr>.



Le Maire

Maurice LORENTZ

MAIRIE DE VOLMERANGE-LES-MINES – place Raymond Locatelli-57330  
TEL : 03-82-50-61-07 FAX : 03-82-50-27-64

E-MAIL : [mairie@volmerangelesmines.fr](mailto:mairie@volmerangelesmines.fr)